

## A PROPOS DE...

### Les royalties du contrôle des naissances.

Depuis l'élection de Bill Clinton, les organisations américaines imposant le contrôle des naissances au Tiers-Monde viennent faire la cour à la Maison Blanche, avec un air de sainte nitouche. A les entendre, si le gouvernement ne leur accordait pas l'argent nécessaire à leur commerce, elles se saigneraient à mort plutôt que de renoncer à secourir ces pauvres populations en voie de développement en proie aux affres de la surpopulation. Quel altruisme ! Cela mérite bien quelques milliards de subventions (supplémentaires, j'entends), non ?

La vérité vraie, c'est que la surpopulation est une coquille vide de sens, que le contrôle des naissances ne sert à rien et que, depuis 30 ans, les Etats-Unis (et avec eux les autres Etats occidentaux, toujours prompts à imiter les bêtises) engraisent lourdement un lobby politico-financier qui ne sert à rien, sinon à perpétuer des théories malthusiennes malsaines infirmées par les faits, et, au passage, à répandre l'avortement.

Le malheur, c'est qu'on voit mal comment la Fédération Internationale du Planning Familial, le Population Council, le Fond des Nations-Unies contre la Population et la constellation d'organisations *ad-hoc* gravitant autour du Trésor se décideraient à reconnaître les choses et, ce faisant, à scier la branche sur laquelle ils sont assis. Surtout quand la branche en question secrète, rien que pour l'année 1993 et pour les seuls USA, 393 millions de dollars.

Récemment, l'Agence d'Etat américaine d'Information (USIA) a acheté 1 000 exemplaires d'un livre parfaitement inutile, catastrophique et scientifiquement non-fondé, mais promouvant néanmoins avec vigueur le contrôle des naissances à tout-va.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'une agence gouvernementale acquiert un livre totalement inutile. Mais celui-ci n'est pas comme les autres. Il porte le titre *Earth in the Balance*, et les royalties tombent tout bonnement ... dans l'escarcelle du vice-président Al-Gore, son auteur.

F. PASCAL

(sur une information tirée de PRI Review, 11/93)

## ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

### Avortement

**France** : le 16/11/93 se déroulait au **tribunal correctionnel de Bordeaux le procès de 18 militants pro-vies** qui avaient investi l'avortoir de l'hôpital Saint-André le 29/05/93. Le procureur a réclamé de quatre à six mois de prison avec sursis assortis d'amendes. Le jugement définitif sera rendu le 16 décembre.

A l'occasion du procès, le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, sollicité par Mme Fontana, a transmis un témoignage écrit au tribunal, témoignage que nous reproduisons en annexe (p.8).

Par ailleurs les associations pro-vie :

- AMRV (Association des Médecins pour le respect de la Vie)
- AOCPA (Association pour l'Objection de Conscience à l'Avortement)
- AVH (Association contre la Vivisection Humaine)
- CCV (Cercle de la Cité Vivante)
- CSEN (Comité pour Sauver l'Enfant-à-Naître)
- LLV (Laissez-Les-Vivre)

et SOS Tout-Petit ont émis un communiqué de presse commun exprimant "leur solidarité envers les 10 sauveteurs prévenus devant le tribunal correctionnel de Bordeaux".

Le jour même du procès, neuf militants pro-vie (5 hommes et 4 femmes) ont effectué un sauvetage à l'avortoir de l'hôpital Bretonneau de Tours. A 8 heures, ils se sont introduits dans l'avortoir et se sont immédiatement enchaînés, le cou de l'un aux pieds de l'autre. Ce n'est qu'en début d'après-midi que les policiers sont parvenus à dégager les derniers militants. La direction du CHU a annoncé qu'elle avait porté plainte, conformément aux instructions ministérielles du gouvernement précédent. Deux des patientes auraient également porté plainte. Le rapport du Quotidien de Paris précise en outre que les manifestants n'ont provoqué aucun dégât matériel. L'une des participantes, Mme Claire Fontana, était précisément sur la liste des accusés du procès de Bordeaux concomitant.

*(Le Monde, 20/11/93 ; Présent, 19/11/93 ; L'Humanité, 19/11/93 ; Libération, 19/11/93 ; Le Quot. de Paris, 19, 22/11/93 ; Le Figaro, 19/11/93 ; La croix, 20/11/93 ; La Nouvelle République, 19/11/93)*

## Sommaire

|             |                                |                 |     |
|-------------|--------------------------------|-----------------|-----|
| Editorial : | p.1                            | Actualités :    | p.1 |
| Agenda :    | p.6                            | Bibliographie : | p.6 |
| Document :  | la souffrance prénatale : p. 7 |                 |     |

**France** : selon le rapport Codaccioni sur la Famille, le **nombre d'avortements** légalement enregistrés en France aurait sensiblement augmenté en 1991 pour s'établir à 206 124.

**Hong Kong** : selon le Bureau de la santé, **22 120 avortements** légaux ont été enregistrés dans cet Etat en 1991.

*(Hong Kong Standard 17/08/93, in PRI Review, 11/93)*

**Canada** : le nombre de **médecins qui pratiquent l'avortement diminuerait** au Canada, notamment en raison des piquets de protestation pro-vie devant les avortoirs, qui poussent les avorteurs à quitter ce travail. Au Sud de l'Ontario, la désertion est très marquée : à London, trois avorteurs ont cessé leur travail, 5 sur 6 à Windsor et 7 sur 8 à Kitchener.

*(Actualités Vie, 10/93)*

**Etats-Unis** : **Joseph Moylan**, un juge pour mineurs exerçant depuis 20 ans et réélu pour cette fonction à trois reprises (dont la plus récente avec 84 % des voix), a annoncé sa **démission plutôt que d'avoir à autoriser un avortement**. Une récente loi de l'Etat du Nebraska, où il exerce, l'obligerait en effet à autoriser l'avortement pour les filles de moins de 18 ans qui auront été jugées matures et capables de donner leur consentement à l'avortement, et qui ne voudront pas que leur décision soit notifiée à leurs parents. Dans sa lettre de résignation, on peut lire : *«Je ne peux simplement pas émettre un arrêt autorisant un être humain à mettre à mort une autre vie humaine totalement innocente. Je me souviens de la déclaration de Lincoln concernant l'esclavage : «Aucune loi ne peut m'accorder le droit de faire ce qui est mal»».*

*(Omaha World-Herald 27/08/93, in HLI Reports 10/93)*

**Etats-Unis** : à la mi-novembre, la Cour Suprême a validé une récente **loi du Mississippi** qui introduit une clause de consentement parental ou judiciaire avant tout avortement d'une mineure. Les juges ont débouté, sans aucun commentaire, trois avortoirs qui attaquaient la loi, confirmant une jurisprudence maintenant bien établie de la Cour Suprême américaine qui considère comme légitime de réclamer un **consentement parental**, à partir du moment où les jeunes filles ont dans l'alternative la possibilité d'obtenir le consentement d'un juge.

*(Herald Trib. Int. 16/11/93)*

**Etats-Unis** : le 19/11/93, le Congrès a voté une **loi instituant en crime le fait de venir au sauvetage des enfants-à-naître dans les avortoirs**. Selon la proposition de loi, le fait d'occuper un avortoir ou de gêner les gens qui l'utilisent est érigé en crime sur l'ensemble du territoire fédéral.

*(Herald Trib. Int. 20/11/93; Le Quot. du Médecin, 22/11/93)*

**France** : le 20/11/93, alors que la commission des lois du Sénat avait adopté un amendement rétablissant des sanctions en cas d'auto-avortement, M. **Méhaignerie** a utilisé (pour faire adopter en première lecture sa loi instituant une peine de perpétuité réelle tout en interdisant la discussion -et donc le vote- de cet amendement une procédure législative particulière intitulée «exception d'irrecevabilité»). A l'occasion, le Garde des Sceaux a clairement signifié que selon lui, *«l'esprit de la loi Veil sur l'avortement doit être respecté».*

*(Le Monde, 23/11/93; Le Quot. du Médecin, 16/11/93)*

**France** : **Pierre Joly**, ancien directeur de Roussel-Uclaf et promoteur du RU 486, a été nommé **président de la Fondation pour la recherche médicale**.

*(Le Point, 09/10/93)*

## Contrôle des naissances

**Irlande** : pour la première fois, le gouvernement irlandais a participé en 1993 au **financement de programmes de contrôle des naissances en pays sous-développés**. Il a versé £75 000.

*(The Irish Democrat 04/10/93, in PRI Review 11/93)*

**Etats-Unis** : le 23/11/93, le Département d'Etat organisait une réception pour annoncer et fêter le **renouveau du financement direct de l'IPPF** (Fédération Internationale du planning Familial) **par l'Etat américain**. Parce qu'elle promeut l'avortement comme méthode de contrôle des naissances, l'IPPF n'avait plus directement reçu d'argent depuis 1984, sous la présidence Reagan ; toutefois, elle continuait de profiter de subventions dans le cadre de programmes bilatéraux. Dès cette année, l'IPPF recevra 13,2 millions de dollars du Trésor américain, sur un programme de 75 millions promis sur cinq ans.

*(Herald Trib. Int. 25/11/93)*

**Australie** : le gouvernement fédéral a annoncé, le 29/10/93, que la liste des orateurs d'une conférence sur la population, qui se déroulera à Canberra, comporterait des personnalités qui ne sont pas favorables au contrôle des naissances en tant que méthode de développement pour le Tiers-Monde. Il a aussi annoncé qu'il réétudierait les **bases rationnelles de sa participation financière actuelle aux programmes de contrôle des naissances**, et qu'il suspendait **34 des 130 millions** de dollars qui étaient programmés pour eux jusqu'à ce que l'étude soit complète.

L'annonce a causé une surprise considérable, le gouvernement finançant sans vergogne l'avortement en Australie même et, depuis longtemps, des programmes de «Planning Familial» en pays sous-développés. Ce volte-face apparent a eu lieu lorsque le sénateur pro-vie Brian Harradine s'est trouvé en position de force pour le vote du budget fédéral. Il a pu alors extorquer au gouvernement cette concession sur le financement du lobby du contrôle des naissances en échange de son soutien au budget fédéral.

*(Sydney Morning Herald 30/10/93, et autre, in IRLF WR 19/11/93)*

**France** : à l'occasion de la 8<sup>e</sup> conférence internationale sur l'enfant, organisée par le Conseil Pontifical de la pastorale pour la Santé au Vatican, le 20/11/93, le **Pr. Luc Montagnier** s'est déclaré favorable au contrôle des naissances, affirmant qu'aucun moyen de contraception ne devait être négligé pour enrayer la croissance démographique.

*(La vie, 25/11/93)*

**Inde** : les services centraux de la santé estiment que **l'importance excessive attachée au planning familial détourne les gynécologues employés par le gouvernement de leur rôle premier** qui est de veiller sur la santé génésique des femmes. Le pays doit notamment faire face à un important taux de cancer de l'utérus.

*(Populi, 09/93)*

**Gambie** : selon les résultats préliminaires d'un recensement effectué cette année, la population aurait exactement doublé en dix ans, s'établissant à 1 025 867 habitants. Le président Dawda Jawara en a aussitôt déduit «la nécessité d'avoir des familles peu nombreuses» et l'urgence de mettre en oeuvre un programme de contrôle des naissances élaboré l'an passé. Son raisonnement semble faire abstraction du fait qu'un doublement en dix ans suppose un accroissement annuel de plus de 4,5 %, ce qui est très improbable par la seule fécondité naturelle et implique donc une immigration. S'attaquer à l'accroissement naturel pourrait donc se révéler inefficace.

*(Populi, 09/93)*

**Cameroun** : selon une étude menée dans le pays, qui connaît une bonne fécondité, **95 % des enfants sont «désirés»**, et «une femme mariée sur huit seulement déclare ne plus vouloir d'enfants». [Ces résultats contredisent les organisations du Planning Familial qui prétendent répondre à une demande des femmes] (Populi, 09/93)

**Etats-Unis** : un conseiller du Département d'Etat a déclaré que **le contrôle des naissances est la plus haute priorité du gouvernement**.

(Herald Trib. Int. 05/11/93)

**Etats-Unis** : plusieurs représentants ont déposé une **proposition de loi visant à accroître le budget** alloué aux organisations basées aux Etats-Unis et qui agissent dans le Tiers-Monde dans le domaine du **contrôle des naissances**.

Si la proposition était acceptée (ce qui n'est pas improbable), le budget alloué par la nation à ces activités passerait de 352 (en 1993) à 725 millions de dollars (en 1994), l'objectif étant de 1,4 milliard de dollars en l'an 2000.

Afin de masquer les intentions malthusiennes et dominatrices d'un tel programme, la proposition de loi prévoit aussi une augmentation de 951 millions de dollars du budget d'aide au développement économique, budget incluant curieusement un «Fond pour la survie de l'Enfant», le programme «Maternité sans risques» et un programme «Prévention et maîtrise du SIDA». En fait, le programme «Maternité sans risques» n'est qu'une invention destinée à obtenir la légalisation de l'avortement dans le Tiers-Monde sous prétexte de mettre fin aux décès liés à l'avortement clandestin, tandis que le programme de prévention du SIDA, sous sa formulation actuelle, vise à développer l'emploi de contraceptifs.

Les grands bénéficiaires de cette manne étatique seraient, comme aujourd'hui, la Banque Mondiale, le Fond des Nations-Unies pour le Développement, le Fond des Nations-Unies contre la population, l'UNICEF, le Population Council [partenaire de Roussel-Uclaf pour la mise sur le marché américain du RU 486], et la Fédération Internationale du **Planning Familial (IPPF)**.

La participation de la Banque Mondiale vise à forcer l'accord des gouvernements : les prêts ne seront octroyés qu'à ceux qui accepteront sur leur territoire national l'application des programmes susdits.

Le 22/09/93, Judith Bruce, du **Population Council** est venue plaider **en faveur du contrôle coercitif des naissances** devant la Commission des affaires étrangères du Sénat. Elle a affirmé que la politique des Etats-Unis **devait directement «s'attaquer au désir des parents d'avoir plus de deux enfants»**, qu'une «**régulation**» effective devait prendre la place de la simple «**incitation**», et que les coûts monétaires et temporels générés par les enfants devaient être pris en considération par les politiques publiques. Elle a demandé que le contrôle des naissances soit intégré dans tous les accords bilatéraux et que les **investissements sociaux et économiques favorisant le déclin de la fécondité soient prioritaires sur les autres**.

(PRI Review, 11/93)

## Mythe de la surpopulation

Dans un article rédigé pour *Croissance*, Sylvie Brunel réaffirme qu'aucune des famines connues dans ce siècle n'ont été dues à une prétendue surpopulation, mais à des guerres ou à des politiques délibérées. La directrice scientifique d'AICF (Action internationale contre la faim), une organisation non-gouvernementale

## Le vaudeville au service du contrôle des naissances

### Tous les moyens sont bons...

Populations Communications International, un service des Nations-Unies qui coordonne les programmes des ONG en matière de contrôle des naissances, publiait en juin dernier un appel de fonds dans lequel il se vantait d'avoir utilisé des mass-médias pour modifier les comportements et les consciences :

«*Nous sommes entièrement dédiés à la mobilisation des systèmes de mass-médias dans les pays en voie de développement - où a lieu 90 % de la croissance démographique. Par exemple [nous avons eu] un dramatique succès au Mexique ! D'abord, le plus important. La croissance de la population au Mexique a baissé de 40 % en 10 ans ! La chute la plus rapide du monde dans ce siècle ! Quelle est la clé de ce succès ?*

*La MOTIVATION - la clé du succès de toute chose ! La motivation par des feuilletons passionnants et rebondissants, inculquant des notions de planning familial, diffusés aux plus grandes heures d'écoute sur la radio et la télé mexicaines. Un observateur de l'USAID a même pu dire : «D'un bout à l'autre du Mexique, lorsque les gens sont interrogés sur ce qui les a décidés à pratiquer le planning familial, la réponse constante est : les séries télévisées». Notre expérience de plusieurs années de travail avec le réseau de diffusion mexicain va maintenant être mis à profit. Nous allons maintenant utiliser pour le reste du monde sous-développé cette approche basée sur des feuilletons mettant en scène les notions de planning familial.»*

(PRI Review, 11/93)

elle spécialisée dans l'aide d'urgence aux victimes des famines, cite le cas d'une dizaine de pays où celle-ci a pu intervenir et explique les raisons politiques de ces tragédies.

(*Croissance*, hors-série n°10, 11/93, 60 FF [NDLR : hors-série tendancieux et scientifiquement inexact sur certains points relatifs à la contraception et à l'avortement, mais agréablement anti-malthusien])

### ONG

**France** : on peut lire dans *La Vie*, 11/11/93, que le Dr. Jacques Leba, président de l'Organisation Non-Gouvernementale Médecins du Monde, est un ancien militant du MLAC (Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception).

### Bioéthique

**France** : le 16/11/93, le professeur et député Jean-François MATTEI a remis au gouvernement le **rapport sur la bioéthique** qui lui avait été demandé. Les entretiens que l'auteur a bien voulu



accorder à la presse permettent d'en comprendre assez précisément la philosophie.

M. Mattéi a repris sans changement significatif les projets de lois votés en première lecture par l'Assemblée Nationale en décembre 92. Ces projets avaient été jugés inadmissibles par les organisations pro-vie mais aussi par des personnalités scientifiques et juridiques de tous ordres. Comme eux, le nouveau rapport préconise l'utilisation des embryons humains à des fins scientifi-

table projet parental lors d'insémination artificielle avec donneur, de fécondation in-vitro hors mariage et d'adoption d'un embryon par un couple stérile. Pour le Pr. Mattéi, cette nouvelle disposition devrait garantir le droit de l'enfant à avoir une mère et un père. Mais l'anonymat du don du sperme est retenu ... En bref la part belle est faite au scientisme puisque l'embryon fera les frais de techniques qui ne sont pas au point et parce que Mattéi préconise une loi révisable tous les cinq ans pour autoriser, au vue des avancées médicales, ce qui aura été interdit cinq ans plus tôt.

L'AOCPA (Association pour l'Objection de Conscience à l'Avortement) a dénoncé dans un communiqué les orientations de ce rapport, estimant notamment que la légalisation de l'expérimentation sur embryons et la destruction systématique des embryons congelés après trois ans constituaient une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant qui dispose que «l'enfant en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux notamment d'une protection juridique appropriée avant comme après la naissance» et aussi que «les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie».

L'ACPERVIE, (Association des Chrétiens protestants et Evangéliques pour le respect de la Vie) a également émis un communiqué manifestant sa protestation contre la rédaction actuelle des projets de lois.

A noter que dans un entretien à l'Express, le Pr. Mattéi a justifié son refus de statuer sur l'embryon de la manière suivante : «si nous faisons de l'embryon un sujet de droit, la loi serait bafouée des milliers de fois par jour par les femmes qui portent un stérilet». A noter également plusieurs entretiens au cours desquels le Pr. Mattéi affirme qu'un ordre moral est incompatible avec la démocratie.

(Le Dauphiné Libéré, 18/11/93; Le Figaro 13, 16, 17/11/93; La Croix, 18/11/93; Le Monde, 18/11/93; L'Express, 18/11/93; Comm. AOCPA 20/11/93; Comm. ACPEVIE 18/11/93)

## Politique familiale

France : le 23/09/93, une proposition de loi (n° 544 rectifiée) assurant le maintien des prestations familiales aux grands enfants des familles nombreuses a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale par Mme Christine BOUTIN avec la signature des députés suivants :

MM Pierre ALBERTINI, René ANDRÉ, Daniel ARATA, Jean BARDET, Jacques BARROT, René BEAUMONT, Jean-Louis BEAUMONT, Jean-Louis BERNARD, Jean-Gilles BERTHOMMIER, Léon BERTRAND, Raoul

Blanc, et l'obligation de détruire les embryons congelés (au bout de trois ans, au lieu de cinq dans les projets de lois actuellement en attente). Comme eux, il autorise la création d'embryons dits «surnuméraires» («pour ne pas compromettre la technique elle-même») et leur congélation. Comme eux, il autorise l'eugénisme par l'avortement dit «thérapeutique» des personnes atteintes de handicaps et par leur tri au stade embryonnaire. Le seul élément vraiment nouveau est la proposition de faire intervenir un juge pour recueillir le consentement et évaluer l'existence d'un véritable BÉTEILLE, Claude BIRRAUX, Roland BLUM, Jean BRIANE, Loïc BOUVARD, Louis de BROISSIA, Lucien BRENOT, François CALVET, Jean-Pierre CAVE, Charles CECCALDI-RAYNAUD, Serge CHARLES, Jean-Marc CHARTOIRE, Paul CHOLLET, Jean-François CHOSSY, Mme Colette CODACCIONI, MM. Daniel COLIN, Louis COLOMBANI, Georges COLOMBIER, Léonce DEPREZ, Jean DESANLIS, Emmanuel DEWEES, Maurice DOUSSET, Christian DUPUY, Charles EHRMANN, Gratien FERRARI, Bernard de FROMENT, Yves FREVILLE, René GARREC, Germain GENGENWIN, Claude GIRARD, Michel GHYSEL, Hubert GRIMAULT, Pierre HERRIAUD, Pierre HERRISSON, Pierre-Rémy HOUSSIN, Mmes Françoise HOSTALIER, Elisabeth HUBERT, MM. Edouard LANDRAIN, Henri LALANNE, Jean-Claude LAMANT, Harry LAPP, Gérard LEONARD, Bernard LEROY, Pierre LELLOUCHE, François LOOS, Daniel MANDON, Philippe MATHOT, Christian MARTIN, Hervé MARITON, Pierre MERLI, Jean-Marie MORISSET, Pierre MICAUX, Pierre PASCALON, Fran-

Jean-François MATTÉI :  
"un ordre moral serait incompatible avec la démocratie" (Le Figaro, 17/11/93)



cisque PERRUT, Daniel PICOTIN, Jean-Pierre PHILIBERT, Jean-Luc PREEL, Jean PRORIOU, Pierre QUILLET, Eric RAOULT, Jean-Luc REITZER, Marc REYMANN, Henri de RICHEMONT, Jean RIGAUD, Gilles de ROBIEN, François ROCHEBLOINE, Mme Marie-Josée ROIG, MM. Serge ROQUES, Max ROUSTAN, André SANTINI, Joël SARLOT, Mme Suzanne SAUVAIGO, MM. Jean SEITLINGER, Bernard SERROU, DANIEL SOULAGE, Franck THOMAS-RICHARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Michel VOISIN, Michel VUIBERT et Adrien ZELLER

Cette proposition prévoit une allocation de 500 F versée pour chaque enfant à charge de moins de 25 ans.

Le 16/09/93, une **proposition de loi** (n° 528) tendant à créer un **salairé parental de libre-choix** a été déposé par M. Pierre PASCAILLON, avec la signature des députés suivants :

MM. Jean-Claude ABRIOUX, Bernard ACCOYER, Jean-Paul ANCIAUX, Jean-Claude ASPHE, Jean AUCLAIR, Pierre BACHELET, Claude BARATE, Jean BARDET, Jean-Pierre BASTIANI, Jean-Gilles BERTHOMMIER, Jean BESSON, Raoul BÉTEILLE, Jean-Claude BIREAU, Michel BLONDEAU, Mmes Marie-Thérèse BOISSEAU, Emmanuelle BOUQUILLON, MM. Bruno BOURG-BROC, Michel BOUVARD, Louis de BROISIA, Jean-François CALVO, Antoine CARRE, Jean-Pierre COGNAT, Daniel COLIN, Louis COLOMBANI, Raymond COUDERC, Charles COVA, Henri CUQ, Olivier DASSAULT, Marc-Philippe DAUBRESSE, Francis DELATTRE, Jean-Jacques DELVAUX, Jean-Marie DEMANGE, Jean DESANLIS, Emmanuel DEWEES, Jean DIEBOLD, Philippe DUBOURG, Charles EHRMANN, Pierre FAVRE, Gratien FERRARI, Bernard de FROMENT, Jean-Paul FUCHS, Gilbert GANTIER, Henri de GASTINES, Hervé GAYMARD, Claude GIRARD, François-Michel GONNOT, Georges GORSE, Christian GOURMELEN, Jean-Jacques GUILLET, Michel HABIG, Pierre HELLIER, Pierre HERIAUD, Mme Françoise HOSTALIER, MM. Robert HUGUENARD, Michel HUNAULT, Louis LAUGA, Henri LALANNE, Philippe LEGRAS, Pierre LÉLOUCHE, Gérard LEONARD, Arnaud LEPERCQ, Raymond MARCELLIN, Alain MARLEIX, Christian MARTIN, Patrice MARTIN-LALANDE, Mme Odile MOIRIN, MM. Georges MOTHRON, Alain MOYNE-BRESSAND, Bernard MURAT, Bernard LECCIA, Arthur PAECHT, Francisque PERRUT, Jean-Pierre PHILIBERT, Eric RAOULT, Charles REVET, Henri de RICHEMONT, Jean RIGAUD, Jean ROSSELOT, Mme Monique ROUSSEAU, MM. Francis SAINT-ELLIER, Frédéric de SAINT-SERNIN, Alain SUGUENOT, Guy TEISSIER, Franck THOMAS-RICHARD, Jean UEBERSCHLAG, Léon VACHET, Jacques VERNIER, Michel VOISIN et Jean-Jacques WEBER.

Cette proposition prévoit un salairé parental au «*profit de la mère ou du père de famille, engagé(e) dans les liens du mariage, qui décide de ne pas exercer d'activité extérieure -ou de suspendre totalement ou partiellement son activité professionnelle extérieure- pour se consacrer pendant quelque temps, au sein du foyer, à élever ses jeunes enfants*». D'un montant égal au SMIC (ou à la moitié du SMIC si la personne continue de travailler à temps partiel), il serait versé jusqu'à l'âge légal de scolarisation, et majoré selon le nombre d'enfants. Il ouvrirait droit à la retraite et à la Sécurité Sociale et profiterait au conjoint en cas de décès, mais ne serait pas cumulable avec le RMI ou les allocations de chômage. Disposition originale, les charges résultant de cette proposition de loi seraient compensées par une majoration des taxes sur ... le tabac et les alcools.

Le 07/10/93, M. Richard CAZENAVE a déposé une **proposi-**

**tion de loi** semblable (n°556), tendant à créer un **revenu mensuel au profit des parents au foyer**, dénommé «salairé parental». Elle diffère de la précédente par le fait : que les concubins pourraient également profiter du «nouveau salairé», qu'un arrêt partiel de travail extérieur (seulement) n'y ouvrirait pas droit, qu'il n'en serait pas prélevé de cotisation chômage, et qu'en cas de revenus non salariaux assujettis à l'impôt, seule la partie comprise entre le montant des revenus non salariaux perçus par le bénéficiaire et le montant du salairé parental serait versée.

www  
transvie  
.com

## ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag  
(24 numéros/an)

Inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse. Joindre un chèque bancaire ou postal d'une valeur de

(tarif valable jusqu'au 31/12/93):

165 FF (abonnement standard CEE + Suisse)

250 FF (abonnement hors CEE)

250 FF (abonnement de soutien)

à l'ordre de TransVIE

Envoyer le tout à  
TransVIE-mag, 7 rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON

**TransVIE**  
-mag

**TransVIE-mag**<sup>®</sup>

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

# BIBLIOGRAPHIE

## Iu pour vous

### **Population Matters.**

### **People Resources, Environment and Immigration.**

Julian L. Simon. 1990; Transaction Publisher, New Brunswick, New Jersey 08903, USA. 577 pages, ISBN 0-88738-300-9.

La population mondiale s'accroît de 245 000 personnes chaque jour. Extraordinaire ! Nous devrions applaudir l'exploit de l'espèce humaine qui, par son intelligence, a su vaincre les périls qui hantaient nos lointains ancêtres terrés dans des grottes inhospitalières.

Au lieu de cela, une vision malthusienne, pourtant constamment récusée par la réalité, nous remplit d'effroi à la lecture d'un tel chiffre. Faut-il que la propagande soit oppressante ! TransVIE lui-même ne parierait pas un sou sur le fait de pouvoir trouver parmi ses lecteurs 20% qui ne soient persuadés, au fond d'eux-mêmes, que 245 000 êtres humains de plus chaque jour, c'est résolument de trop - plus que ce que la terre peut supporter.

Et pourtant, voilà bien là l'essence du malthusianisme : croire qu'un homme consomme plus de richesses qu'il n'en produit. Si nous avons le regard de Simon, nous devrions nous réjouir car chaque naissance apporte à terme un supplément de richesse à tout le genre humain.

Julian Simon n'est pas né de la dernière pluie. Ce n'est pas non plus un utopiste. Economiste, il a d'abord adhéré, dans les années 60, aux thèses malthusiennes, jusqu'à ce que ses travaux de recherche l'amènent à constater que celles-ci étaient systématiquement démenties par les faits économiques qu'il observait dans son métier. Depuis 1970, il s'est donc attelé à la tâche difficile et sans cesse renouvelée de réfutation scientifique des arguments malthusiens. Ses travaux ont été publiés dans toutes sortes de revues et quotidiens et jusque dans la prestigieuse revue *Science*. Ce sont ces articles, précédés d'une courte introduction, qu'il a compilés dans le présent ouvrage, aussi long que passionnant.

Vous y apprendrez ce que vous pressentiez déjà, mais serez heureux de voir démontré clairement et chiffres à l'appui :

- l'humanité ne s'est jamais aussi bien portée que depuis qu'elle est nombreuse (l'espérance de vie n'est-elle pas le meilleur indicateur de la richesse ?) ;
- les métaux n'ont jamais été aussi bon marché (le prix n'est-il pas

le meilleur indicateur de l'abondance et de la rareté ?) ;

- la production d'aliment par habitant ne cesse de croître ;
- la disparition des terres arables ou "d'1 millier d'espèces animales ou végétales chaque jour" n'a jamais pu être prouvée scientifiquement ;
- etc.

Surtout, vous verrez que la richesse ultime de l'humanité réside dans l'homme, par son intelligence et sa capacité à créer, à l'inverse des animaux, la richesse là où elle n'existait pas initialement.

Vous apprendrez les arcanes du lobby américain du contrôle des naissances et l'histoire des rapports truqués sur l'état de la planète, qui ont dicté la politique extérieure américaine depuis 30 ans.

Mais Julian ne s'arrête pas à un constat qui pourrait paraître optimiste. Il analyse aussi les raisons structurelles qui expliquent le malheur de tant de peuples tandis que l'état général s'améliore. Là, d'autres chiffres et raisonnements accusent le collectivisme et l'étatisation de la société. Julian Simon n'est pas marxiste, qu'on se le dise ! Pour lui, les organisations du lobby du contrôle des naissances (Planning Familial, Population Council, ...) sont, par essence, favorables au totalitarisme étatique.

Enfin, et ce n'est pas là le point le moins intéressant du livre, Simon décortique les ressorts psychologiques humains profonds qui expliquent que nous ayons tendance à croire plus aisément les partisans de Malthus que ses opposants.

Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que Julian Simon n'est même pas opposé à l'avortement. Sa motivation pour dénoncer le contrôle des naissances n'est pas d'ordre idéologique, mais uniquement guidé par son souci de fidélité aux faits économiques.

Anglophones, ne manquez pas l'occasion de vous laver les méninges avec une bouffée d'air frais anti-malthusien. Les bouffées d'air frais de cette qualité sont trop rares. Vous sortirez de cette lecture avec le tonus que vous n'auriez jamais dû perdre si vos quotidiens, votre radio et votre petit écran n'étaient remplis à crever de prophètes de malheur.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui s'auto-stérilisent, mais aux enfants des autres. Merci Julian de nous l'avoir rappelé !

www  
-transvie  
.com



## DOCUMENT

# Etat des connaissances scientifiques sur la souffrance prénatale

Voici un an, la Chambre des médecins allemands s'est prononcée sur la perception de la souffrance par l'enfant-à-naître.

La non-perception de la douleur, dans les premiers temps du développement embryonnaire, ne saurait justifier l'avortement. Mais *a contrario*, les nouvelles connaissances sur la perception de la douleur illustrent, si besoin était, (dans le cas des avortements tardifs, réalisés selon les méthodes les plus barbares (écartèlement dans le cas du curetage et brûlure dans le cas de la solution saline)), l'aveuglement qui refuse à l'enfant-à-naître le statut de «personne», et qui conduit à pratiquer des méthodes d'exécution, que la loi punit lorsqu'elles sont appliquées à un animal domestique.

Par ailleurs les connaissances sur le développement de la perception de la douleur illustrent un peu plus la continuité du développement intra-utérin et l'absence de tout seuil objectif, où faire démarrer la vie humaine (si ce n'est la conception/fertilisation). Elles ne font qu'illustrer la précocité et la vitalité étonnante de l'enfant-à-naître.

Il va sans dire que la défense de la vie ne passe pas par l'analgésie des foetus destinés à l'avortement, mais par l'abolition de l'avortement.

### **Position du Comité scientifique de la Chambre des médecins (R.F.A.) sur la souffrance prénatale ou périnatale.**

Extrait de Schriftenreihe der Juristen-Vereinigung Lebensrecht e.V. zu Köln Nr 9 p. 75-76).

Traduction Pierre Sergent, pour TransVIE-mag

All'instigation de l'Association des juristes pour la vie, le comité scientifique de la Chambre des médecins de RFA a pris position sur la question de la perception de la douleur. Voici les points les plus importants de cette position.

1/ L'idée, couramment répandue jusqu'alors de considérer les nouveaux-nés et les petits enfants comme moins sensibles à la douleur, en comparaison avec les adultes, est de plus en plus remise en cause. C'est pourquoi s'est engagée au niveau mondiale une réflexion sur l'emploi de moyens sédatifs et/ou anesthésiques pour supprimer la douleur chez l'embryon ou le foetus lors d'interventions intra-utérines. Réflexion qui a aussi son importance vis-à-vis de l'avortement.

2/ La douleur est possible dans deux cas, en pleine conscience ou en l'absence de conscience. Le dernier cas n'entraîne cependant aucune perception de douleur.

3/ Le processus de la douleur dans un système nerveux fonctionnel commence, en état de conscience comme en l'absence de conscience, par une stimulation correspondante sur les terminaisons nerveuses, qui est conduite vers les centres nerveux. Dès le niveau de la moelle épinière, les premières réactions perceptibles apparaissent. Pour éprouver consciemment la douleur, un acheminement vers le thalamus est nécessaire, d'où s'opère un renvoi vers le cortex cérébral.

4/ Les connaissances actuelles sur le développement du système nerveux central excluent avec une probabilité quasi certaine toute perception de la douleur jusqu'à la 8<sup>ème</sup> semaine. Mais à l'âge de 50-51 jours, on observe déjà des réactions à la douleur. Au début (9-12 semaines) et au milieu (13-24 semaines) de la période foetale on trouve des indices de l'existence d'une fonction de nociception\* naissante, sans perception de la douleur. A la 22<sup>ème</sup> semaine, une perception de la douleur se fait de plus en plus vraisemblable. Les diverses tentatives de conditionnement à des stimuli qui seront répétées après la naissance, se montrent efficaces au plus tard à partir de la 28<sup>ème</sup> semaine. Elles justifient l'acceptation de l'existence d'une sorte de conscience et de souvenir. A cette date, au plus tard, une perception plus ou moins développée de la douleur doit être admise avec une probabilité quasi certaine.

5/ L'établissement de directives quant aux mesures anesthésiques doit prendre en compte deux risques : d'une part celui de complication pour la mère, d'autre part celui de douleur pour le foetus. Pour peser le risque pour la mère, on doit aussi distinguer l'anesthésie générale et l'anesthésie locale. L'anesthésie générale présente un risque beaucoup plus grand d'incidents, mais jusqu'à maintenant, cet aspect du problème n'a pas fait l'objet d'études, dans le cas précis de l'avortement.

6/ Etant donné les connaissances actuelles, des mesures analgésiques ou anesthésiques ne se justifient pas jusqu'à la fin de la 8<sup>ème</sup> semaine. Après la 8<sup>ème</sup> semaine, et jusqu'à la 21<sup>ème</sup>, on recommande les hypnotiques ou les sédatifs. Au delà de la 22<sup>ème</sup> semaine, des mesures anesthésiques sont recommandées, y compris pour le foetus. En vue d'éviter la douleur, il convient de prendre, pour tous les prématurés et nouveaux-nés au delà de 22 semaines, des mesures analgésiques adéquates.

\*ensemble des processus nerveux provoqués par une douleur.

## DOCUMENTS

### PROCES DE BORDEAUX témoignage du Cardinal Decourtray

«Moi, cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, sollicité pour témoigner en sa faveur devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, par madame Claire Fontana, mais empêché par mes obligations pastorales, je déclare :

J'ai eu connaissance des actes qui lui sont reprochés par l'exposé que madame Claire Fontana m'a fait de ses motivations. Elle a voulu se porter au secours de sept enfants menacés d'avortement. L'enfant qui n'est pas encore né est déjà un homme, et de plus un homme innocent. C'est pourquoi le concile Vatican II a énoncé que « l'avortement est un crime abominable » suivant la tradition unanime de la doctrine catholique au cours des siècles.

Madame Claire Fontana croit, comme tout chrétien digne de ce nom, que chaque homme a été voulu, dans son identité personnelle unique, par Dieu, qui l'a créé à son image et à sa ressemblance, et appelé par son amour à un rôle irremplaçable sur la terre. L'accomplissement de cette vie terrestre est sa destinée éternelle, c'est-à-dire l'entrée dans le bonheur de Dieu. Madame Claire Fontana croit que chaque homme a été racheté par le sang d'un Dieu qui est mort pour lui et pour tous sur la croix, après avoir enseigné : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. » Ce même Dieu s'est fait chair. Il a habité, comme chaque homme, pendant neuf mois dans le ventre d'une femme, la Vierge Marie. Pour ces raisons, chaque vie humaine, la nôtre et celle de tout enfant depuis son commencement, est infiniment précieuse aux yeux de Dieu. Madame Claire Fontana a ainsi la certitude que la vie d'un de ces tout petits enfants voués à l'avortement à l'hôpital de Bordeaux a autant de valeur que sa propre vie. Elle a montré, en les secourant, une conscience éclairée de la dignité éminente de la personne humaine.

Comme tant d'autres chrétiens qui se mobilisent avec tous les hommes de bonne volonté pour secourir la détresse dans le monde, madame Claire Fontana a reçu cet appel des Saintes Ecritures : « Sauve ceux qu'on envoie à la mort, ne reste pas immobile à les laisser tuer ! » (Pr. 24, 11). Peut-être, avant que ces enfants n'arrivent au centre d'avortement de l'hôpital de Bordeaux, certains avaient-ils tenté quelque chose pour empêcher que des mères n'en arrivent à cette extrémité ! Mais s'ils sont là, sur le point d'être arrachés à leur abri protecteur et sacré, c'est que ces tentatives ont échoué. Le sauvetage auquel participe madame Claire Fontana représentait alors l'ultime recours : il était légitime de tenter d'empêcher l'acte de mort.

Pour sauver un être humain de la mort, madame Claire Fontana n'a eu l'intention

de faire du mal à aucun autre être humain. La non-violence est pour elle le commandement de son maître le Christ, lorsqu'on allait mettre la main sur lui pour le faire mourir : « Rengaine ton épée », dit-il au disciple qui essaie de le défendre, « celui qui combat par l'épée périra par l'épée ». Madame Claire Fontana n'avait pas d'armes. Elle n'opposerait, comme ses compagnons les autres sauveteurs, que son propre corps aux armes dirigées sur l'enfant. La non-violence, pour un chrétien, ne signifie pas qu'il accepte toutes les agressions, surtout pas celles qui menacent les plus faibles : la non-violence est un choix des méthodes de défense. Le non-violent se propose d'empêcher l'adversaire de nuire, à défaut de l'avoir convaincu, tout en préservant l'intégrité physique, psychique, morale et spirituelle des antagonistes. Madame Claire Fontana a fait le choix de s'interposer entre l'agressé (l'enfant) et l'agresseur (ceux qui pratiquent l'avortement) en détournant sur elle-même la violence : c'est d'ailleurs pourquoi elle s'est volontairement laissé arrêter et a pris le risque d'être traduite devant les tribunaux, en restant sur place le plus longtemps possible, même après l'arrivée de la police. Elle savait que sa seule présence protégeait l'enfant.

Voilà quel a été le pari de madame Claire Fontana. Elle a préféré le jouer presque seule avec quelques femmes et hommes courageux, plutôt que de travailler seulement à des lendemains hypothétiques.

Pour ma part, je ne cesse d'encourager les efforts engagés par les fidèles pour la promotion et le respect de la vie humaine naissante, sous diverses formes d'actions complémentaires. Celle de madame Claire Fontana devrait nous inviter à la réflexion sur le deuil de notre nation, pour ces générations d'enfants dont elle s'est privée :

*Une voix dans Rama s'est fait entendre,*

*Pleur et longue plainte :*

*C'est Rachel pleurant ses enfants ;*

*Et elle ne veut plus qu'on la console,*

*Car ils ne sont plus (Jr. 31, 15)*

Albert cardinal Decourtray 27 avril 1993

### PROCES DE BORDEAUX communiqué des associations pro-vies

Le 18/11/93.

Les associations expriment leur solidarité envers les 18 sauveteurs prévenus devant le tribunal correctionnel de Bordeaux.

- Elles rappellent également

\* que la véritable violence c'est l'élimination par avortement de 700 enfants tous les jours ouvrables dans les centres « d'orthogénie ».

\* que le « syndrome post-avortement » chez les femmes ayant subi un avortement est une réalité psychique et sociale, et que le « deuil pathologique » est une réalité

reconnue par les praticiens hospitaliers de la pédo-psychiatrie et de la foeto-pathologie <sup>(1)</sup>.

- Elles soulignent la contradiction qui existe dans le fait de vouloir relancer l'économie d'un pays sans vouloir redresser sa démographie (le problème du paiement des retraites est très significatif à cet égard).

- Elles réclament

\* l'abrogation des lois Veil, Pelletier et Roudy qui sont à l'origine d'un véritable holocauste.

\* l'inscription dans la constitution française de ce droit « inhérent à la personne humaine » qu'est le droit à la vie dès la conception et l'accompagnement de cette disposition par la mise en place d'une véritable et ambitieuse politique familiale.

(1) cf. Le Monde du 3/11/93